



Dijon, le 11 février 2011

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le recteur

DAAEFOP
Délégation académique à l'action
éducative et à la formation des
personnels

Affaire suivie par :
Sylvain ARNOULT
Référence :
BT/AP/SA
Téléphone
03 80 44 87 30
Télécopie
03 80 66 51 12
Courriel
ce.daaefop@ac-dijon.fr

51, rue Monge
BP 1516
21033 Dijon Cedex

Madame, monsieur le président,

Vous avez déposé une demande d'agrément en vue d'intervenir dans les établissements scolaires de l'académie.

Suite à l'avis favorable émis par le conseil académique des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, j'ai décidé de vous accorder cet agrément pour une durée de 5 ans.

Je vous prie de croire, madame, monsieur le président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le recteur et par délégation,
le délégué académique à l'action éducative
et à la formation des personnels

Bernard TERRAZ

Forestiers du monde
42 B avenue Victor Hugo
21000 DIJON